

## AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

### PLAN DEPARTEMENTAL DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS NON DANGEREUX DE L'AUBE

En application de l'article L.541-14 du code de l'environnement, qui renvoie aux dispositions du chapitre III du titre II du livre I dudit code (articles R.123-1 à 123-27), et en exécution de l'arrêté n°2014-1770 en date du 28 avril 2014, le Président du Conseil général de l'Aube a ordonné l'ouverture d'une enquête publique portant sur le projet de plan départemental de prévention et de gestion des déchets non dangereux et son rapport environnemental.

Le plan et son rapport environnemental ont pour objet la planification, à 6 et 12 ans, des objectifs et des moyens d'une gestion responsable et durable des déchets non dangereux, produits et collectés sur un périmètre comprenant toutes les communes de l'Aube.

Le Vice-président du Tribunal administratif de Châlons-en-Champagne a désigné, par décision n°E14000055/51 en date du 07 avril 2014, Monsieur Claude GRAMMONT, en qualité de commissaire enquêteur titulaire et Monsieur Roger KISTER, en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Le dossier d'enquête publique comprend les pièces suivantes :

- une notice explicative précisant l'objet de l'enquête, la portée du projet de plan et les justifications des principales mesures qu'il comporte,
- le projet de plan et le rapport environnemental arrêtés par le Conseil général de l'Aube,
- le résumé non technique du rapport environnemental,
- les avis émis par les instances consultées lors de la consultation administrative telle que définie aux articles R.541-20 et R.541-21 du code de l'environnement et les réponses apportées par le Département de l'Aube,
- les délibérations du Conseil général de l'Aube relatives à la révision du plan,

L'enquête publique, d'une durée de trente-deux jours calendaires, se déroulera du vendredi 23 mai 2014 au lundi 23 juin 2014 inclus, période durant laquelle le dossier d'enquête sera consultable dans les lieux et horaires suivants :

Lieux de consultation	Jours et horaires
<b>Conseil général de l'Aube</b> Hôtel du département 2 rue Pierre Labonde 10 026 TROYES Cedex	Du lundi au vendredi : 8h30-12h00 / 13h30-18h00
<b>Mairie de Bar-sur-Aube</b> Place Carnot 10 200 BAR-SUR-AUBE	Du lundi au vendredi : 9h00-12h15 / 13h30-18h00
<b>Mairie de Nogent-sur-Seine</b> 27 grande rue Saint Laurent	Du lundi au vendredi : 8h30-12h00 / 14h00-17h30

10 400 NOGENT-SUR-SEINE	
<b>Mairie de Marcilly-le-Hayer</b> 10 rue de la Mothe 10 290 MARCILLY-LE-HAYER	Lundi : 13h00-16h30 Mercredi et vendredi : 13h00-16h30
<b>Mairie de Plancy l'Abbaye</b> 13 rue Pierre Labonde 10 380 PLANCY L'ABBAYE	Lundi : 15h00-17h00 Mardi au vendredi : 9h00-12h00 / 15h00-17h00 Samedi : 9h00-12h00
<b>Mairie d'Arcis-sur-Aube</b> 1 place des Héros 10 700 ARCIS SUR AUBE	Lundi au mercredi : 8h30-12h00 / 13h30-17h30 Jeudi et vendredi : 8h30-12h00 / 13h30-17h00 Samedi : 10h00-12h00
<b>Mairie de Ramerupt</b> 6 rue Charles Delaunay 10 240 RAMERUPT	Lundi et jeudi : 8h30-12h00 / 14h00-17h00 Mardi : 8h30-9h00 / 11h00-12h00 Vendredi : 8h30-12h00 / 14h00-16h30
<b>Mairie de Chavanges</b> Place de l'Eglise 10 330 CHAVANGES	Du lundi au vendredi : 9h00-12h00
<b>Mairie d'Ervy-le-Châtel</b> Boulevard Belgrand 10 130 ERVY LE CHATEL	Lundi, mercredi et vendredi : 9h00-12h00 Mardi : 9h00-12h00 / 13h30-16h00 Samedi : 9h00-11h00
<b>Mairie de Chaource</b> 43 Grande Rue 10 210 CHAOURCE	Lundi, mardi, jeudi, vendredi et samedi : 8h30-12h00
<b>Mairie des Riceys</b> Château Saint-Louis 10 340 Mairie des RICEYS	Lundi au jeudi : 8h00-12h00 / 14h00-18h00 Vendredi : 8h00-12h00 / 14h00-17h00 Samedi : 8h00-12h00

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le public pourra consulter le dossier et consigner des observations, propositions et contre-propositions, sur les registres d'enquête, à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, ouverts à cet effet dans les lieux désignés ci-dessus.

Les observations du public sont consultables et communicables à la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête conformément à l'article R.123-13 du code l'environnement.

Le dossier d'enquête, et notamment le projet de plan et son rapport environnemental, sera par ailleurs consultable et téléchargeable sur le site internet du Département de l'Aube ([www.cg-aube.fr](http://www.cg-aube.fr))

Les observations, propositions et contre-propositions, pourront également être adressées à Monsieur le commissaire enquêteur par courrier, portant la mention « ne pas ouvrir », à adresser à :

**Monsieur le commissaire enquêteur**  
**Plan de prévention et de gestion des déchets non dangereux de l'Aube**  
Hôtel du Département  
Direction de l'ingénierie, des transports et de l'environnement  
2 rue Pierre-Labonde – BP 394  
10026 TROYES Cedex

Le cachet de la poste tiendra lieu de preuve de leur envoi dans les délais impartis.

Toute personne pourra remettre ses observations écrites et orales lors des permanences tenues par le commissaire enquêteur, dans les lieux suivants, aux jours et horaires précisés ci-dessous :

<b>Lieux de permanence</b>	<b>Jours et horaires</b>
<b>Conseil général de l'Aube</b> Hôtel du département 2 rue Pierre Labonde 10 026 TROYES Cedex	Vendredi 23 mai 2014 de 9h30 à 11h30 Lundi 23 juin 2014 de 14h30 à 16h30
<b>Mairie de Bar-sur-Aube</b> Place Carnot 10 200 BAR-SUR-AUBE	Lundi 26 mai 2014 de 9h30 à 11h30
<b>Mairie de Nogent-sur-Seine</b> 27 grande rue Saint Laurent 10 400 NOGENT-SUR-SEINE	Vendredi 30 mai 2014 de 9h30 à 11h30
<b>Mairie de Marcilly-le-Hayer</b> 10 rue de la Mothe 10 290 MARCILLY-LE-HAYER	Vendredi 30 mai 2014 de 14h00 à 15h00
<b>Mairie de Plancy l'Abbaye</b> 13 rue Pierre Labonde 10 380 PLANCY L'ABBAYE	Vendredi 6 juin 2014 de 9h00 à 10h00
<b>Mairie d'Arcis-sur-Aube</b> 1 place des Héros 10 700 ARCIS SUR AUBE	Vendredi 6 juin 2014 de 10h30 à 11h30
<b>Mairie de Ramerupt</b> 6 rue Charles Delaunay 10 240 RAMERUPT	Vendredi 6 juin 2014 de 14h00 à 15h00
<b>Mairie de Chavanges</b> Place de l'Eglise 10 330 CHAVANGES	Vendredi 6 juin 2014 de 15h30 à 16h30
<b>Mairie d'Ervy-le-Châtel</b> Boulevard Belgrand 10 130 ERVY LE CHATEL	Vendredi 20 juin 2014 de 9h00 à 10h00
<b>Mairie de Chaource</b> 43 Grande Rue 10 210 CHAOURCE	Vendredi 20 juin 2014 de 10h30 à 11h30
<b>Mairie des Riceys</b> Château Saint-Louis 10 340 Mairie des RICEYS	Vendredi 20 juin 2014 de 14h00 à 15h00

A l'expiration du délai d'enquête, le registre d'enquête déposé à l'Hôtel du département de l'Aube sera clos par le commissaire enquêteur. Les autres registres, mis à disposition sur les lieux d'enquête définis ci-dessus, seront transmis sans délais au commissaire enquêteur afin qu'il procède également à leur clôture. A l'issue de l'enquête publique, le commissaire enquêteur transmettra, dans un délai de 30 jours à compter de la date de clôture, un rapport relatant le déroulement de l'enquête et examinant les observations recueillies et dans un document séparé, ses conclusions motivées et son avis sur le projet soumis à l'enquête.

Ces documents seront notamment consultables pendant un an à compter de la clôture de l'enquête, aux jours et heures d'ouverture au public au secrétariat de la Direction de l'ingénierie, des transports et de l'environnement du Conseil général de l'Aube.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront téléchargeables sur le site internet du Conseil général ([www.cg-aube.fr](http://www.cg-aube.fr)) pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Toute personne intéressée pourra obtenir communication du rapport et des conclusions en s'adressant au Président du Conseil général de l'Aube, Hôtel du Département, Direction de l'ingénierie, des transports et de l'environnement, 2 rue Pierre-Labonde – BP 394 – 10026 TROYES Cedex, dans les conditions prévues par la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 modifiée relative à la liberté d'accès aux documents administratifs.

A l'issue de l'enquête publique, et suivant l'article R.541-23 du code de l'environnement, le plan de prévention et de gestion des déchets non dangereux de l'Aube sera approuvé par délibération du Conseil général de l'Aube.